

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**COMMUNE
DE
MARSAC-SUR-DON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 13 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le treize février à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 06/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 14

REPRÉSENTÉS : 3

ABSENTS : 2

VOTANTS : 17

PRÉSENTS : M. de TROGOFF Hervé, Maire, M. CARCOUET Fabien, Mme BOURDEAU Odile, M. COUROUSSÉ Gilles, Mme FIOT Nathalie, M. GAIGÉARD Dominique, Mme HEUZE Jacqueline, Mme MONNIER Sarah, M. LE CALOCH Christian, Mme PINSON-LERAY Géraldine, M. POUPARD Dominique, Mme Karen SALMON, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis

EXCUSÉS : M. Philippe JACQMIN (*pouvoir à M. Christian LE CALOCH*), M. Gérard ROUILLON (*pouvoir à Mme Géraldine PINSON-LERAY*), Mme Coralie WEILAND (*pouvoir à M. Fabien CARCOUET*)

ABSENTS : Mme Julie DELORME, Mme Aurélie TEMPLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Fabien CARCOUET

2026_16 – Vœu du Conseil municipal de Marsac-sur-Don

La programmation pluriannuelle de l'énergie fixe des objectifs ambitieux en matière de développement du photovoltaïque, avec une trajectoire nationale visant un doublement des capacités installées à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, la Commune de Marsac-sur-Don a identifié, ces dernières années avec l'appui de TE44, plusieurs projets d'énergies renouvelables, notamment la réalisation d'une ombrière photovoltaïque sur un parking communal et l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol sur une parcelle communale.

Or, ces projets, comme ceux portés par des particuliers, des exploitants agricoles et des entreprises locales, se trouvent aujourd'hui empêchés en raison du sous-dimensionnement du transformateur du secteur, ne permettant pas l'accueil de nouvelles installations de production.

Cette situation freine la transition énergétique locale et pénalise des investissements déjà engagés par plusieurs acteurs du territoire.

En conséquence, le Conseil municipal de Marsac-sur-Don :

- EXPRIME sa préoccupation face à cette situation ;
- APPELLE à un renforcement du réseau public de distribution d'électricité afin de permettre l'aboutissement des projets en attente ;
- DEMANDE à Territoire d'Énergie 44, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, d'engager les démarches nécessaires auprès du gestionnaire de réseau afin que les adaptations techniques requises puissent être étudiées et programmées dans les meilleurs délais.

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait certifié conforme,
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 17 février 2026
Le Maire,
Hervé de TROGOFF



Le Secrétaire de séance,
Fabien CARCOUET



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le **18 FEV. 2026**
- la transmission au contrôle de légalité le **18 FEV. 2026**